

L'accès non biométrique aux locaux professionnels avec ou sans contrôle des horaires

Dans un environnement toujours plus sécuritaire, et face aux risques croissants d'espionnage industriel, l'heure est à la multiplication des systèmes de contrôle d'accès sur le lieu de travail.

Ces dispositifs utilisent des moyens plus ou moins complexes, nécessitant le recours à des outils numériques et/ou informatiques, voire à des systèmes de communications électroniques. Il peut s'agir de cartes magnétiques, avec ou sans contact, combinées à un dispositif de lecture des dites cartes, qui enregistre ou non les informations qu'elles contiennent. D'autres types de dispositifs sont également utilisés, tels que des codes secrets délivrés aux seules personnes habilitées.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la fiche pratique [ici](#)